



Chargée de missions « Solidarité / Handicap / Promotion de la vie Associative / Bénévolat »

**DDCSEmshab005**

Monsieur MEONI

Directeur Général des Services

Madame GIRAN

Directrice Générale Adjointe des Services Développement Culturel, Sportif et Évènementiel

Affaire suivie par Madame COMBALASSE

**Publié Le**

13 MAI 2025

## Autorisation d'une loterie L'association Ecole Lazare Carnot Toulon

**Josée MASSI**, Maire de TOULON,

**VU** le code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L320-1, L320-2, L320-6, L322-3,

L324-1 et D322-1 à D322-3,

**VU** la loi n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures,

**VU** l'article 261 du Code Général des Impôts,

**VU** le décret 2015-317 du 19 mars 2015 relatif à l'autorité autorisant les loteries,

**VU** la circulaire NOR INTD 1223493C en date du 30 octobre 2012,

**VU** la demande (cerfa 11823) de l'association Ecole Lazare Carnot Toulon, représenté par Monsieur Emmanuel TRIGO, président de l'association, en date du 27 mars 2025, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser une loterie au capital d'émission de 4 000 euros (Quatre mille euros) sur le territoire de la commune de Toulon.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : L'association Ecole Lazare Carnot Toulon dont le siège social est situé à l'école élémentaire Lazare Carnot, Avenue Amiral Collet — 83000 Toulon, représentée par Monsieur Emmanuel TRIGO, président de l'association, est autorisée à organiser une loterie au capital de 4 000 euros composés de 2 000 billets.

**ARTICLE 2** : Le produit de la loterie sera intégralement et exclusivement appliqué à la destination prévue par l'association Ecole Lazare Carnot Toulon, sous la seule déduction d'éventuels frais d'organisation et d'achats de lots dont le montant global ne devra pas dépasser 15 % du capital d'émission.

En aucun cas, les fonds ne devront être employés à régler des frais de fonctionnement ou de dépenses courantes. Les sommes recueillies seront, conformément à l'article L322-3 du code de la Sécurité intérieure, « exclusivement destinées à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts ou au financement d'activités sportives à but non lucratif, lorsqu'elles ont été autorisées par le maire de la commune où est situé le siège social de l'organisme bénéficiaire ».

**ARTICLE 3** : Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé à des tiers.

**ARTICLE 4** : Les lots sont composés d'objets divers et des entrées pour différentes activités ludiques, éducatives, culturelles de loisirs ou sportives.

**ARTICLE 5** : Le tirage aura lieu le 13 juin 2025 – Avenue Amiral Collet,

**ARTICLE 6** : L'inobservation, d'une quelconque des dispositions du présent arrêté, entrainera le retrait de l'autorisation sans préjudice des sanctions correctionnelles prévues par le Code Pénal pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination indiquée à l'article 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois suivant sa notification.

**ARTICLE 8** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 30 avril 2025

Transmis au contrôle de légalité le : 13 MAI 2025  
Accusé de réception le :  
Affiché le : 13 MAI 2025  
Notifié le :

Josée MASSI  
Maire de Toulon



**Publié Le** 13 MAI 2025

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Autorisation d'une loterie L'association Ecole Lazare Carnot Toulon

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/05/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/05/2025

---

**Numéro de l'acte :** Imc1390176 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20250430-Imc1390176-AI

---

**Date de décision :** 30/04/2025

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes